

CONTRAT PROFESSIONNEL DE PROGRES DES NTIC EN BOURGOGNE

2006 - 2009

Lundi 5 décembre 2005



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Bourgogne
Conseil régional



agence
Bourgogne



Contrat professionnel de progrès des NTIC en Bourgogne 2006 - 2009

ENTRE :

D'UNE PART :

L'ETAT représenté par le Préfet de la région Bourgogne,

La Région Bourgogne représentée par le Président du Conseil Régional de Bourgogne,

D'AUTRE PART :

L'agenceNTIC Bourgogne représentée par son Président



SOMMAIRE

Contrat Professionnel de Progrès des NTIC en Bourgogne 2006 -2009	3
PREAMBULE	
Article 1 : Objet du contrat	
Article 2 : Axes de développement	
Article 3 : Mise en oeuvre	
Article 4 : Publicité, communication	
Article 5 : Durée, modalités de suivi et évaluation	
Article 6 : Budget	
Annexe 1 : Etat des lieux	6
1. Les usages liés aux NTIC	7
Etat des lieux	
La couverture haut débit en France en décembre 2004	
Les usages en Bourgogne	
Les enjeux des NTIC pour les entreprises bourguignonnes	
2. La filière NTIC : une offre importante	11
La filière NTIC par codes APE	
Quelques données sur le secteur des NTIC en Bourgogne	
Le secteur des NTIC en Bourgogne	
Les acteurs de la recherche et de l'enseignement en Bourgogne	
Le développement d'un pôle d'excellence numérique en Bourgogne	
3. Les entreprises bourguignonnes et l'agenceNTIC Bourgogne	16
L'agenceNTIC Bourgogne, une structure de promotion et de diffusion des NTIC et de	
fédération des acteurs publics et privés	
Accompagner les entreprises dans la maturation de leurs besoins NTIC	
Vers les fiches actions	
Annexe 2 : Fiches actions	18
Objectif stratégique 1 : Usages, vers la couverture universelle	19
Fiche 1 : Boite à outils des usages numériques	
Fiche 2 : Vers une action de proximité	
Fiche 3 : Travail collaboratif des acteurs	
Fiche 4 : E-filières	
Fiche 5 : Observatoire des usages numériques	
Objectif stratégique 2 : Développement de la filière NTIC	29
Fiche 6 : Structuration en pôles métiers	
Fiche 7 : Synergie collective : un pas vers l'innovation	
Fiche 8 : Ressources mutualisées	
Fiche 9 : Veille NTIC	
Objectif stratégique 3 : Développement d'un pôle d'excellence numérique	37
Fiche 10 : Marketing stratégique et promotion du pôle d'excellence numérique	
Fiche 11 : Nouvelles technologies appliquées à la logistique	
Fiche 12 : Ingénierie numérique	
Fiche 13 : Industrie de la connaissance	
Fiche 14 : Développement à l'international	
Fiche 15 : Veille stratégique	
Objectif stratégique 4 : Animation et communication	49
Fiche 16 : Animation et communication	
Annexe 3 : Budgets prévisionnels	51

Contrat professionnel de progrès des NTIC en Bourgogne 2006 - 2009

PREAMBULE

Cette démarche prospective engageant l'Etat et la Région s'inscrit en continuité du Livre Blanc des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) en région Bourgogne réalisé par l'agenceNTIC Bourgogne et diffusé à partir de fin mai 2005 qui dresse un état des lieux du secteur NTIC en Bourgogne et les différentes actions à engager notamment sur les usages, la filière NTIC, le pôle d'excellence numérique. Elle se situe donc bien dans le prolongement des orientations du Projet d'Action Stratégique de l'Etat en Région (PASER) et du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE). Ce Contrat professionnel de Progrès des NTIC a été élaboré autour de ces trois axes majeurs à l'aide d'un programme d'actions découpé en fiches.

L'agenceNTIC Bourgogne coordonne la démarche collective de développement des NTIC dans les entreprises en Bourgogne. La structuration du travail de l'agenceNTIC Bourgogne s'articule autour de trois axes :

- La promotion et le développement des usages des NTIC auprès de toutes les entreprises bourguignonnes.
- Le développement de la filière NTIC régionale (télécommunications, image et son, informatique, Internet, gestion de la relation clients à distance...) en valorisant son savoir-faire régional et en recherchant à adapter son offre aux demandes du marché.
- Le développement d'un pôle d'excellence numérique de niveau au minimum européen pour promouvoir la filière régionale NTIC et favoriser les synergies entre d'une part les acteurs publics et privés et d'autre part les laboratoires de recherche et développement, les organismes de formation supérieure et continue et les entreprises.

La signature de ce Contrat professionnel de Progrès est l'aboutissement des réflexions et travaux menés depuis cinq ans sur les NTIC par les Chambres consulaires, les professionnels de la filière et les entreprises utilisatrices de ces nouvelles technologies. Il permet ainsi de déterminer les lignes d'actions à poursuivre sur les trois prochaines années. Ce plan est structuré autour de fiches actions qui fixent l'engagement entre l'Etat, la Région et les entreprises. Il s'agit de formaliser cette collaboration par cette signature.

L'objectif de ce Contrat professionnel de Progrès des NTIC est de créer un environnement favorable au développement des entreprises industrielles et de services de Bourgogne et de contribuer au renforcement de la filière NTIC existante en Bourgogne par le développement du pôle d'excellence numérique bourguignon.

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat définit les orientations à privilégier en faveur des NTIC en région Bourgogne pour la période 2006 - 2009. Ces orientations se traduisent par des actions collectives qui sont régies par des documents ou conventions spécifiques.

L'engagement du contrat professionnel de progrès des NTIC en Bourgogne a pour

objectif d'assurer une cohérence régionale forte dans les programmes d'actions engagés au bénéfice des entreprises par l'ensemble des acteurs économiques signataires.

L'agenceNTIC Bourgogne, unique interlocuteur des pouvoirs publics concernant ce contrat, s'engage à assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des axes du présent contrat professionnel de progrès. L'Etat et la Région s'engagent à participer à la mise en œuvre et à l'évolution du contrat

professionnel de progrès et à en soutenir les axes financièrement en recherchant la mobilisation de fonds locaux, régionaux, nationaux et européens.

Pour les services de l'Etat, la coordination administrative est effectuée par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE).



Article 2 : Axes de développement

Le Livre Blanc des NTIC en Bourgogne réalisé par l'agenceNTIC Bourgogne et diffusé à partir de fin mai 2005 et élaboré à partir des réflexions des entreprises bourguignonnes est venu initier la démarche de contrat professionnel de progrès en donnant une analyse du secteur des NTIC en cohérence avec les orientations du PASER et du SRDE. Le contrat vient poursuivre cette démarche avec la collaboration des pouvoirs publics pendant la période 2006 - 2009. Il vient définir une stratégie de développement collectif qui repose d'une part sur l'implication des entreprises et d'autre part sur la concertation établie avec les pouvoirs publics pendant cette période. Chacune des actions fait l'objet d'une fiche d'action détaillée.

De manière générale, les actions engagées doivent à la fois traduire de manière visible les orientations communes arrêtées dans le présent contrat, participer au développement de l'ensemble de l'économie régionale, bénéficier à un maximum d'acteurs et d'entreprises, et avoir valeur d'exemples pour l'ensemble des acteurs du monde économique.

Ce programme détaillé en annexe est développé selon 3 axes prioritaires :

- Usages : vers une couverture universelle
- Développement de la filière NTIC régionale
- Développement d'un pôle d'excellence numérique de niveau au minimum européen

Article 3 : Mise en oeuvre

Dans le cadre des trois axes définis à l'article 2, l'agenceNTIC Bourgogne élabore des projets d'actions collectives avec les partenaires et les

entreprises régionales. Ces actions peuvent avoir un caractère transversal sans retomber immédiatement perceptible par les entreprises ou peuvent associer plusieurs établissements dans une opération collective partenariale.

L'agenceNTIC Bourgogne œuvre pour les entreprises : artisans, commerçants, agriculteurs, TPE, PME-PMI et grandes entreprises. Si toutes les tailles d'entreprises sont concernées, les actions collectives ciblent prioritairement les entreprises de moins de 250 salariés et n'appartenant pas à un groupe de plus de 250 salariés.

Une entreprise ne saurait être écartée d'une action collective au motif qu'elle n'appartient pas aux adhérents de l'agenceNTIC Bourgogne.

Le territoire géographique sur lequel porte le contrat est la région Bourgogne. Néanmoins, des actions de type transversal peuvent associer d'autres partenaires ou entreprises que celles de la région. Les subventions régionales ne pourront cependant être attribuées à ces partenaires extra régionaux.

L'organisme signataire, l'agenceNTIC Bourgogne, peut également proposer aux pouvoirs publics de prendre en compte dans le cadre du contrat professionnel de progrès des NTIC une opération dont le maître d'ouvrage et le bénéficiaire des aides seraient une autre structure collective que lui-même.

Les trois axes prioritaires énumérés à l'article 2, représentent une ligne directrice de l'action collective. Ils peuvent le cas échéant connaître des adaptations liées à l'évolution de l'économie, des marchés, des technologies...

Article 4 : Publicité, communication

Chaque action de communication et manifestation publique en rapport avec le présent contrat fera mention de l'intervention financière de tous les partenaires du présent contrat, y compris dans le cas de financements alternatifs.

Article 5 : Durée, modalités de suivi et évaluation

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans à compter de sa signature. Il pourra être reconduit tacitement pour une ou deux années en tenant compte des actions en cours, du taux de réalisation et des financements disponibles ou mobilisables en fin de période.

Un Comité d'Orientation et de Suivi, composé des signataires du contrat professionnel de progrès des NTIC, de représentants des entreprises et pouvant associer toute personne qualifiée se réunira à l'initiative de l'agenceNTIC Bourgogne au moins une fois par trimestre.

Il aura en outre pour missions :

- de faire un bilan régulier des actions en cours
- de valider la mise en œuvre des actions
- de réviser ou dénoncer tout ou partie du présent contrat.

Un comité de pilotage spécifique est mis en place pour chaque action particulière. Il se réunit selon une fréquence adaptée à l'action et, autant de fois que nécessaire en présence des représentants des partenaires financiers.

Chaque action fait l'objet de l'élaboration d'indicateurs spécifiques de suivi et d'impact. Dans la mesure du possible, un ou plusieurs chefs d'entreprises sont associés au pilotage de chacune des actions.

Un compte rendu comptable annuel sur les actions sera établi et diffusé à l'ensemble des financeurs.



CONTRAT PROFESSIONNEL DE PROGRES DES NTIC EN BOURGOGNE 2006 - 2009

Une évaluation annuelle du contrat professionnel de progrès des NTIC aura lieu avec l'ensemble des financeurs afin de faire un bilan complet des actions entreprises et à mettre en oeuvre.

Une évaluation globale du contrat professionnel de progrès des NTIC sera effectuée dans le cadre d'une collaboration entre les signataires en fin de contrat. Les moyens financiers nécessaires y seront consacrés.

Pour le présent contrat de progrès, les indicateurs d'avancement sont le montant des programmes engagés et réalisés et le nombre d'opérations partenariales réalisées.

Les indicateurs d'impacts sont l'augmentation d'activité des entreprises (chiffres d'affaires, emplois...) et la satisfaction des parties prenantes.

Article 6 : Budget

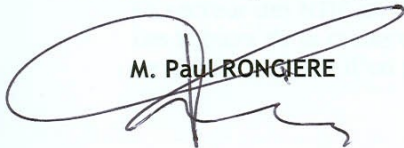
L'annexe 3 budgets prévisionnels jointe au présent contrat professionnel de progrès des NTIC présente les coûts prévisionnels des différents programmes. Elle a valeur indicative. Les financements publics seront étudiés action par action. Le taux de ces financements sera modulé en fonction d'une part des priorités fixées par l'agenceNTIC Bourgogne en accord avec les

financeurs et d'autre part des ressources mobilisées par la profession et les entreprises. Des ajustements quant aux volumes et aux thèmes pourront être adoptés par le Comité d'Orientation et de Suivi. Chaque engagement fait l'objet de décisions et/ou de conventions et contrats particuliers dans le cadre des procédures propres à chaque signataire du contrat.

Dans les trois mois suivant la signature du présent contrat, l'agenceNTIC Bourgogne s'engage à proposer aux différents financeurs potentiels un plan d'actions priorisées pour l'année 2006 dans un premier temps. Cette programmation sera renouvelée annuellement.

A Dijon, le 5 décembre 2005

Le Préfet de la région Bourgogne

M. Paul RONGIERE


Le Président du Conseil régional de Bourgogne

M. François PATRIAT


Le Président de l'agenceNTIC Bourgogne

M. Jérôme RICHARD




CONTRAT PROFESSIONNEL DE PROGRES DES NTIC EN BOURGOGNE 2006 - 2009

Annexe 1 : Etat des lieux

1. Les usages liés aux NTIC

Etat des lieux
La couverture haut débit en France en décembre 2004
Les usages en Bourgogne
Les enjeux des NTIC pour les entreprises bourguignonnes

2. La filière NTIC : une offre importante

La filière NTIC par codes APE
Quelques données sur le secteur des NTIC en Bourgogne
Le secteur des NTIC en Bourgogne
Les acteurs de la recherche et de l'enseignement en Bourgogne
Le développement d'un pôle d'excellence numérique en Bourgogne

3. Les entreprises bourguignonnes et l'agenceNTIC Bourgogne

L'agenceNTIC Bourgogne, une structure de promotion et de diffusion des NTIC et de
fédération des acteurs publics et privés
Accompagner les entreprises dans la maturation de leurs besoins NTIC
Vers les fiches actions



1. Les usages liés aux Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication

Etat des lieux

Selon l'étude *BNP Paribas Lease Group* menée en 2004 sur un échantillon de PME de 6 à 200 salariés, tandis que les investissements en équipement informatique stagnent depuis 2002, la taille du parc informatique français n'a pas évolué entre 2001 et 2004. Les PME investissent moins en matière de NTIC (27 % des investissements) et leur intention d'achat a diminué.

Cependant, la progression du « haut » débit (principalement l'ADSL) est positive avec un passage de 43% en 2002 à 75% des PME françaises connectées en 2004. La Bourgogne avec 59% des PME connectées en haut débit apparaît en avant-dernière position en France pour le déploiement du haut débit.

En terme d'usages, les progressions entre 2003 et 2004 sont faibles : le nombre d'entreprises utilisatrices connaît une croissance minime. Et c'est sur ce point que les PME françaises sont en retard sur leurs voisines européennes. Que ce soit en terme de mise à disposition d'Internet aux employés, de messagerie, de relations clients fournisseurs, d'opérations bancaires, ou de recherche d'information, les entreprises espagnoles, italiennes ou allemandes ont une avance considérable.

Toutefois l'année 2004 a vu certains usages progresser nettement, avec une évolution franche des usages de l'Internet vers les domaines achat, vente, appels d'offres ou encore réservation en ligne. Le site Internet évolue au delà de sa fonction communication, avec la mise en place de services dédiés aux clients et fournisseurs.

Un résultat à apprécier en fonction du ressenti terrain :

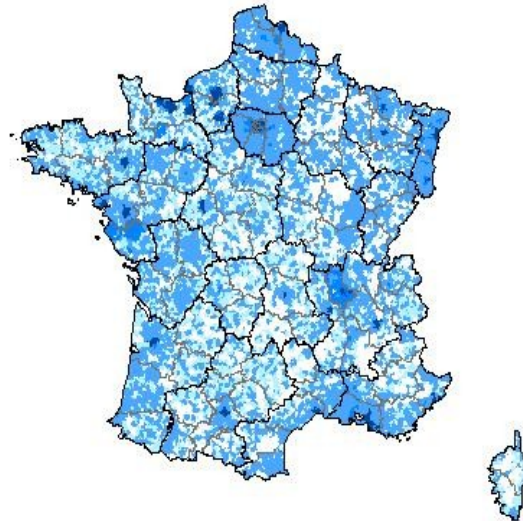
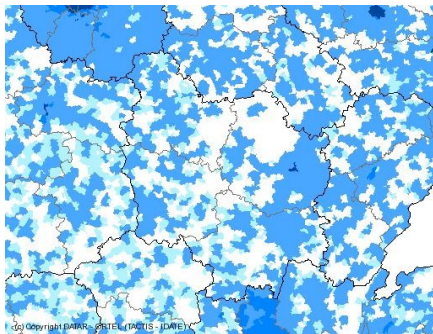
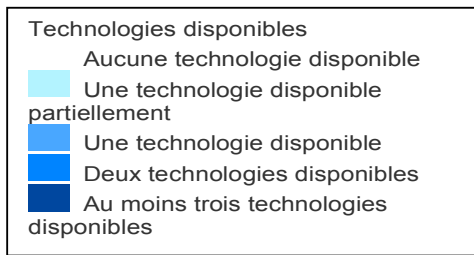
- Les entreprises évoluent dans leurs connaissances et ont moins de grandes interrogations sur leurs projets
- L'usage de l'Internet et notamment de l'e-mail est passé d'outil anecdotique à un outil indispensable pour les utilisateurs déjà existants. Les entreprises gèrent plus facilement leurs accès pour en limiter les abus.

La couverture haut débit en France en Décembre 2004

La région Bourgogne rattrape progressivement son retard face à d'autres régions mieux équipées en infrastructure haut débit. Néanmoins à partir de cette carte sur le haut débit, il apparaît évident que certaines zones sont vides de couverture haut débit.

Le haut débit est devenu essentiel dans la diffusion des TIC en entreprises et permet de meilleures applications technologiques par Internet, le haut débit ayant devancé le bas débit. Les entreprises en ont bien perçu les enjeux majeurs.

Néanmoins, il est à noter que certains territoires restent encore faiblement équipés en haut débit voire même pas du tout. Tous les territoires ne sont pas égaux et il est à supposer que les entreprises n'ont pas accès au haut débit de la même manière ce qui crée des déséquilibres économiques et concurrentiels relativement importants. A l'inverse, on peut dire que les carences territoriales sont également liées au manque d'usages des NTIC sur un territoire.



(c) Copyright DATAR - ORTEL (TACTIS - IDATE)

Les usages en Bourgogne

L'enquête usages menée en 2002 en Côte d'Or par la CCI Dijon et la Chambre de Métiers a révélé des attentes particulièrement fortes en information et en formation pour plus d'un tiers des entreprises bourguignonnes interrogées. Les besoins déjà très importants en 2002 (plus de 30% des entreprises concernées) en accès au haut débit et en couverture en téléphonie mobile révèlent la nécessité d'une couverture universelle.

Un an plus tard, dans l'Yonne, l'enquête menée par la CCI Auxerre, la CCI Sens et la Chambre de Métiers de l'Yonne, vient compléter cette vision. En effet, plus de **40% des entreprises interrogées sont demandeuses d'information**, portant principalement sur la recherche sur Internet, l'e-mail, les déclarations administratives, la création de site et les outils bureautiques.

L'appropriation des NTIC est variable d'une entreprise à l'autre et chaque solution est à adapter à l'entreprise. Le programme e-bourgogne reflète bien l'évolution des usages en lien avec l'administration. Il s'agit de permettre aux entreprises de faire leurs procédures en ligne ce qui est un gain non négligeable notamment de temps. Les entreprises suivent ainsi des formations spécifiques pour intégrer ce nouvel outil et développer leurs usages liés à Internet.

Ainsi, un bon usage des NTIC dans une entreprise permet principalement :

- De travailler plus efficacement en interne et avec ses partenaires : conduite de projet ou de chantier, relations donneurs d'ordre sous-traitants, opérations bancaires, ...
- D'être en mesure de mieux servir ses clients et de les fidéliser : SAV, personnalisation, information, suivi des commandes,...
- D'être mieux informé sur la concurrence et les évolutions technologiques par une veille constante.

Ces impacts généraux doivent être affinés selon les métiers et secteur d'activité.

Problématiques de développement

Il est nécessaire d'être en mesure de conseiller les entreprises selon leur degré d'appropriation des NTIC. A savoir :

- La **sensibilisation** : il s'agit d'éveiller la curiosité, d'informer notamment sur les problématiques métiers où les NTIC ont un rôle décisif à jouer.
- La **compréhension** : il faut être capable de démontrer bénéfices et avantages, en s'appuyant sur des exemples et des témoignages d'entreprises ayant déjà intégré des solutions NTIC.
- La **prescription** : quel que soit le domaine d'activité, la résistance au changement est naturelle et latente. Le rôle des prescripteurs est ici primordial pour assurer une diffusion maximale pour professionnaliser les échanges électroniques.
- L'**accompagnement** : chaque professionnel doit pouvoir être conseillé et obtenir l'information nécessaire pour concrétiser son projet.
- L'**intégration** : suite à sa première démarche, l'entreprise doit être accompagnée afin d'élargir ses usages et adopter d'autres solutions. L'enjeu ici est de l'encourager à poursuivre l'intégration des NTIC et à provoquer un effet de bouche-à-oreille avec ses confrères, clients, fournisseurs, ...

Dans ce cadre, il est essentiel, tout en gardant une cohérence d'ensemble, de cibler et de différencier les actions en fonction des professionnels « précurseurs » dont les NTIC sont aujourd'hui intégrées dans leur fonctionnement et ceux, plus attentistes et imitateurs, que l'on qualifiera de « suiveurs ».

Les enjeux des NTIC pour les entreprises bourguignonnes

La performance des entreprises bourguignonnes passe par leur capacité à intégrer pleinement l'utilisation des NTIC. Les NTIC sont actuellement des outils stratégiques que les entreprises ne peuvent plus ignorer pour rester compétitives sur leur marché et maintenir leur position. Mais la technologie n'est pas un tout, les NTIC ne sont que des outils au service d'une stratégie.

Après la vague Internet, un usage raisonné des NTIC a été adopté et un saut qualitatif a été intégré dans les actions de diffusion de ces innovations au sein des entreprises en mettant en œuvre un outil partenarial au service du développement industriel.

Une concentration des acteurs de diffusion sur le thème des NTIC a été réalisée autour de l'agenceNTIC Bourgogne et de son réseau régional d'animateurs consulaires pour rendre plus lisible les actions menées en Bourgogne et offrir un guichet unique aux entreprises leur permettant d'obtenir des informations plus rapidement.

Internationaux et européens

Les NTIC permettent aux entreprises de mondialiser leurs marchés et de s'informer continuellement par une veille mondiale (contraintes et opportunités). Les NTIC sont un enjeu stratégique mondial pour les entreprises qu'il faut appréhender au sein même de leur activité.

L'objectif est de permettre aux entreprises de s'adapter à l'environnement mondial, de se développer (clients et marchés), d'être performant (réactivité et productivité), d'être innovant, de se différencier, de fidéliser (relation clients) et d'aider à la décision. Les NTIC influencent la performance et la compétitivité des entreprises bourguignonnes qui peuvent ainsi accéder à de nouveaux marchés et de nouveaux clients.

Nationaux, régionaux et territoriaux

Les NTIC sont un outil au service de la compétitivité des entreprises qu'il faut développer au niveau bourguignon et national. Le secteur des NTIC constitue pour la région Bourgogne un formidable gisement d'innovations et d'emplois et un facteur clé de compétitivité pour l'ensemble du tissu économique local. Les entreprises doivent développer leurs échanges, leurs partenariats, à la fois pour innover et développer leur business. Les NTIC apportent de nouvelles opportunités commerciales aux entreprises locales et une ouverture nationale voire européenne et mondiale.

De plus, les NTIC permettent aux entreprises d'être plus compétitives et productives et de répondre à une concurrence de plus en plus accrue sur la scène mondiale. Les entreprises doivent être de plus en plus performantes. Internet n'est plus le principal défi des PME mais l'utilisation et l'intégration efficace et productive des NTIC dans leurs différents processus business (intranet, extranet, progiciel de gestion intégrée ERP,...).

Les NTIC vont permettre de développer la performance commerciale des entreprises avec ses clients (développer et entretenir la relation client, fidéliser les clients avec des services à valeur ajoutée, personnaliser et enrichir la relation client, améliorer la connaissance et l'information des clients...). Les nouvelles technologies structurent l'organisation même des entreprises par la spécialisation, la mutualisation et la collaboration. D'un point de vue économique, les NTIC permettent de manière générale l'augmentation du chiffre d'affaires et des marges, la maîtrise et réduction des coûts.

Les enjeux économiques sont importants pour un territoire. En effet, plus les entreprises sont innovantes, plus elles entraînent un effet d'attraction des autres entreprises exogènes. Elles favorisent ainsi le développement économique local notamment par l'emploi et rayonnent d'un véritable savoir-faire bourguignon au niveau national, européen voire mondial.

2. La filière NTIC : une offre importante en Bourgogne

La filière NTIC par codes APE en France

Le secteur NTIC englobe nombre de métiers et il est difficile de donner une définition précise des métiers concernés en France. Les codes APE classent les entreprises bourguignonnes selon leur secteur d'activité mais les NTIC étant transversales au sein des entreprises, il est parfois difficile d'en faire un recensement complet.

A partir de 2003 seulement, l'OCDE a effectué un classement des entreprises NTIC par code APE après avoir donné une définition du secteur NTIC. Dans cette étude de l'OCDE, les emplois liés à la gestion des relations clients (GRC) code APE 748H ne sont pas pris en compte, secteur d'activité qui est à présent considéré comme faisant partie intégrante du secteur NTIC. De même, les TPE ne sont toujours pas incluses dans la structuration de ce secteur.

C'est un premier pas vers la convergence des métiers liés aux NTIC mais il est difficile d'intégrer tous les métiers tant les NTIC sont transversales avec des emplois autant dans l'industriel que dans le secteur des services, d'où la difficulté d'en faire un recensement précis selon des critères qui sont variables d'un organisme à un autre, tout comme donner une définition précise du secteur.

De plus, certains secteurs se sont développés et se développent toujours par l'appropriation des NTIC dans leur fonctionnement comme le secteur de l'imprimerie et évoluent vers le secteur NTIC. On assiste à une évolution des métiers et savoir-faire.

L'OCDE a retenu 4 classifications :

- le pôle des « activités de fabrication » correspond aux activités industrielles de la NAF 700
- le pôle des « services liés à des biens » (commerce de gros et location)
- le pôle des « services immatériels »
- le pôle « édition, imprimerie, (re)production d'enregistrement sonores et visuels »

Le Gouvernement envisage de créer un code NAF spécifique aux NTIC ce qui facilitera la prise en compte totale de ce secteur transversal. Certains secteurs comme le traitement de données ou encore l'édition intègrent les NTIC de manière transversale dans leur activité. Il est donc difficile de comptabiliser le nombre d'effectif directement impliqué dans les NTIC, l'entreprise toute entière n'est pas forcément concernée par l'intégration des NTIC.

Quelques données sur le secteur des NTIC en Bourgogne

Entreprises par département en 2003 :

Département/Activité	Informatique	Audiovisuel	Communication	Télécommunications	Industrie	Total	%
Côte d'Or	215	146	235	36	97	729	33,95%
Nièvre	24	61	87	17	28	217	10,11%
Saône et Loire	172	183	258	33	114	760	35,40%
Yonne	108	137	130	16	50	441	20,54%
Total	519	527	710	102	289	2147	
	24,17%	24,55%	33,07%	4,75%	13,46%		

Effectifs par département en 2003 :

Département/Activité	Informatique	Audiovisuel	Communication	Télécommunications	Industrie	Total	%
Côte d'Or	1520	701	985	423	3200	6829	45,06%
Nièvre	21	128	247	256	324	976	6,44%
Saône et Loire	1444	367	1101	765	1412	5089	33,58%
Yonne	682	468	449	410	251	2260	14,91%
Total	3667	1664	2782	1854	5187	15154	
	24,20%	10,98%	18,36%	12,23%	34,23%		

La région Bourgogne se distingue des autres régions par son côté structuré avec 4 départements uniquement (d'autres régions ont jusqu'à 8 départements ce qui complique la synergie des acteurs publics et privés) qui sont fédérés autour de l'agenceNTIC Bourgogne, particularité bourguignonne également d'une fédération régionale.

Aujourd'hui, environ 120 entreprises sont adhérentes à l'agenceNTIC Bourgogne contre une dizaine d'entreprises dans d'autres secteurs d'activité ce qui renforce la diversité des entreprises et des savoir-faire métier.

Atouts de la filière bourguignonne

La filière NTIC bourguignonne ne se limite pas aux seuls acteurs économiques, et encore moins aux seuls prestataires informatiques. Il s'agit d'un ensemble réunissant producteurs, intégrateurs, offreurs de services et acteurs de la formation et de la R&D.

Le développement de la filière numérique régionale doit se faire avec l'implication de tous et en concertation avec tous les acteurs du développement économique. Cela contribue à la valorisation sur le plan national et international de la région.

Cette démarche vise à consolider et dynamiser la filière existante, à lui donner des axes de positionnement stratégiques, et à la rendre visible et lisible à l'extérieur.

La filière NTIC bourguignonne à l'agenceNTIC Bourgogne

Partant du postulat que les NTIC sont transversales au sein du fonctionnement des entreprises, l'agenceNTIC Bourgogne a élargi le nombre de codes APE concernés par le secteur des NTIC, le référencement des codes utilisés par l'OCDE étant trop restrictif.

5 secteurs NTIC ont été retenus : l'informatique, l'audiovisuel, la communication, les télécoms et l'industrie qui couvrent, à eux seuls, tout le champ des NTIC. Nombre de métiers utilisent les NTIC dans leurs process alors qu'elles ne seront pas reconnues comme faisant partie du secteur NTIC, comme par exemple la réalisation de réseaux code 452F ou le commerce de gros de machines de bureau et de matériel informatique code 516G, métiers directement orientés NTIC.

Ainsi en ne prenant en compte que les codes APE de l'OCDE, en région Bourgogne, 1080 entreprises pour 10 928 emplois sont comptabilisées ce qui reste restrictif. En rajoutant les entreprises non comprises dans ce recensement, 2147 entreprises pour 15 154 emplois ont été identifiées (voir tableaux précédents). Les emplois se répartissent sur les cinq secteurs retenus et sur les quatre départements.

Nombre d'entreprises seront impactées directement ou indirectement par le Contrat de Progrès NTIC en Bourgogne 2005-2008. L'enjeu majeur de celui-ci est d'atteindre un cercle d'entreprises de la filière NTIC dont l'activité sera directement concernée par les projets soit 437 entreprises pour 3 964 emplois plus précisément. Ainsi ont été sélectionnés les codes APE dans lesquels figurent au moins 30% ou 8 entreprises adhérentes à l'agenceNTIC Bourgogne ou assimilées (entreprises non adhérentes mais ayant des relations continues avec l'association). (voir le tableau suivant)

Secteurs d'activité de la filière NTIC	entreprises	effectifs
Informatique (négoce de matériel et consommables informatique, prestations informatiques et multimédia, ...)	216	1707
Audiovisuel (réalisation films vidéos, montage, enregistrement)	33	199
Communication (communication interactive, e-marketing)	139	636
Télécommunications (réalisations de réseaux, opérateurs)	15	1022
Industrie (électronique, négoce matériel IT)	34	400
TOTAL	437	3964

Le secteur des NTIC en Bourgogne

L'activité NTIC est structurée en 5 secteurs d'activité comme identifiés précédemment. Par secteurs, les savoir-faire sont divers et variés. Ce descriptif des 5 secteurs d'activité est une dénomination officielle issues des codes APE d'où l'absence de mise en visibilité de termes tels que Internet ou encore Web designer ou Web agency qui sont inclus dans la communication et l'informatique.

Informatique:

- Edition de logiciels (non personnalisés), prestations de services informatiques, traitement de données, activités de banques de données
- Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels, location de machines de bureau et de matériel informatique
- Entretien et réparation de machines de bureau et de matériel informatique

Audiovisuel:

- Edition d'enregistrements sonores, reproduction d'enregistrements vidéo
- Production de films pour la télévision et cinéma, de films institutionnels et publicitaires
- Edition et distribution vidéo, activités de radio, production de programmes de télévision
- Prestations techniques pour le cinéma et la télévision, chaînes généralistes
- Projection de films cinématographiques, services annexes aux spectacles, gestion de salles de spectacles
- Edition de livres, journaux, revues et périodiques, commerce de détail de photographie, réparation de matériel électronique grand public

Communication:

- Gestion de supports de publicité, agences, conseil en publicité, studios et autres activités photographiques, laboratoires techniques de développement et de tirage
- Routage, centres d'appel, organisation de foires et salons, agences de presse, autre imprimerie (labeur), reliure, activités de pré-presses, activités graphiques auxiliaires
- Reproduction d'enregistrements informatiques, commerce de détail de livres, journaux et papeterie

Télécommunications :

- Télécommunications (hors transmission audiovisuelle), commerce de gros d'appareils et de télécommunication
- Construction de lignes électriques et de télécommunication, réalisation de réseaux

Industrie NTIC :

- Fabrication de supports de données, machines d'assemblage automatique, ordinateurs et d'autres d'équipements informatiques, matériel de distribution et de commande électrique pour basse tension, matériel de distribution et de commande électrique pour haute tension, fils et câbles isolés, composants passifs et condensateurs, composants électroniques actifs, équipements d'émission et de transmission hertzienne, appareils de téléphonie, appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image, matériel d'imagerie médicale et de radiologie, instrumentation scientifique et technique, équipements de contrôle des processus industriels, instruments d'optique et de matériel photographique, instruments de musique
- Assemblage de cartes électroniques pour compte de tiers
- Commerce de gros de composants et d'autres équipements électroniques, équipements industriels, matériel électrique

Les acteurs de la recherche et de l'enseignement en Bourgogne

Une synergie entre les entreprises et les acteurs de la recherche et de la formation de Bourgogne est à mettre en place afin de dynamiser l'innovation dans la région et améliorer la compétitivité de la région Bourgogne et de ses entreprises sur les marchés nationaux, européens et mondiaux.

Le territoire bourguignon dispose déjà de diverses formations dans le secteur des NTIC. C'est un vrai atout pour le territoire qu'il s'agit de continuer à dynamiser pour rendre la région Bourgogne compétitive.

Les formations proposées en Bourgogne sont un atout pour le bassin d'emplois et le développement des entreprises endogènes. Le développement économique de la filière en Bourgogne sera durable avec des qualifications adaptées au secteur d'activité. Les entreprises de Bourgogne doivent pouvoir se développer sur la région avec toutes les ressources nécessaires. En outre, c'est un atout non négligeable pour attirer sur le territoire les entreprises exogènes.

De plus, la présence des laboratoires de recherche à proximité des entreprises permet des transferts technologiques ce qui renforce la filière NTIC. La recherche et le développement sont source d'innovation pour la filière NTIC bourguignonne ce qui lui permettra de rayonner au niveau national voire européen et même international.

Les formations et laboratoires bourguignons existants

- LE2I : Laboratoire d'électronique d'Informatique et d'Image de l'Université de Bourgogne (100 chercheurs)
- Ecole d'ingénieurs, ENSAM de Cluny et l'Institut de l'Image
- Ecole d'ingénieurs, ESIREM et le département infotronique
- Ecole d'ingénieurs en informatique, CNAM
- Ecole Supérieure d'Informatique de Mâcon
- CS2I de Nevers
- Mastère STIC de l'Université de Bourgogne
- Mastère E-com de l'Université de Bourgogne en collaboration avec le Médiapôle
- DESS Euromédias
- DESS Base de Données et Intelligence Artificielle
- IUT Dijon (SRC, Informatique), IUT Chalon sur Saône (Image et Son), IUT Auxerre (GRT) et IUT Le Creusot
- ENESAD CNERTA
- Groupe ESC Dijon - Bourgogne
- Campus Consulaire des CCI de Bourgogne
- GRETA et AFPA
- CREFOGE
- ...



L'agenceNTIC Bourgogne a établi des relations privilégiées avec des laboratoires de recherche et des responsables de formation. Il s'agit aujourd'hui de créer une dynamique d'ensemble avec les entreprises de la filière NTIC bourguignonne afin de valoriser la filière et de permettre des transferts technologiques en région Bourgogne.

Il faut en outre signaler l'existence de Nicéphore Cité, plate-forme de ressources et d'échange en images, son et réalité virtuelle pour stimuler la création et favoriser le développement de ces thématiques en Bourgogne. Les collaborations entre l'agenceNTIC Bourgogne et cette structure sont en cours de mise en œuvre.

Le développement d'un pôle d'excellence numérique en Bourgogne

L'agenceNTIC Bourgogne propose le développement d'un pôle d'excellence numérique constitué par des entreprises, des centres de formation et des unités de recherche et développement. Ce pôle d'excellence numérique s'inscrit dans une démarche partenariale destinée à dynamiser le développement économique autour de projets à caractère innovant en s'appuyant sur des entreprises de la région Bourgogne qui sont leaders sur le plan national ou européen dans leur activité.

Il s'agit donc de fédérer les compétences des acteurs bourguignons sur les NTIC, celles-ci ayant des objectifs transversaux dans les entreprises. Il faut créer une synergie entre les entreprises et les acteurs de la recherche et de la formation de Bourgogne afin de dynamiser l'innovation dans la région et améliorer la compétitivité de la région Bourgogne sur le marché européen.

Le pôle d'excellence numérique a pour objectif de promouvoir l'offre régionale en matière d'innovation et de générer de l'activité en Bourgogne. Pour ce faire, il doit s'entourer de partenaires publics et privés pour impulser la dynamique du secteur NTIC.

Le pôle d'excellence numérique s'oriente sur trois axes forts en Bourgogne :

- les nouvelles technologies appliquées à la logistique
- l'ingénierie numérique
- l'industrie de la connaissance

Le développement de la filière NTIC bourguignonne implique le développement et l'implantation d'autres entreprises avec un effet de levier à de nouveaux savoir-faire qui apportent de la plus-value dans ces entreprises.



3. Les entreprises bourguignonnes et l'agenceNTIC Bourgogne

L'agenceNTIC Bourgogne, une structure de promotion et de diffusion des NTIC et de fédération des acteurs publics et privés

L'agenceNTIC Bourgogne a été créée dès 2001 par les Chambres de Commerce et d'Industrie de Bourgogne, en partenariat avec les Chambres de Métiers et de l'Artisanat et les Chambres d'Agriculture de Bourgogne, et l'adhésion d'une centaine d'entreprises de la région.

L'agenceNTIC Bourgogne, qui associe une quinzaine de permanents consulaires, constitue un réseau d'acteurs majeurs en Bourgogne qui collaborent de manière constante dans le cadre de projets et d'actions communes dans les TIC.

Sa présidence depuis sa création est assurée par Jérôme Richard, PDG de Réseau Concept.

La gouvernance est assurée par les CCI de Bourgogne et les autres réseaux consulaires bourguignons. Depuis sa création, l'agenceNTIC Bourgogne fonctionne en « mode projet structurant » : chaque action mobilise un nombre de partenaires plus ou moins important selon la nature du projet, avec un financement qui lui est propre.

Les objectifs et les missions de l'agenceNTIC Bourgogne se déclinent ainsi depuis 2001 sur ces trois axes :

- **Usages**

La mise en place d'un plan d'actions régionales coordonnées et mutualisées a pour objectif de développer la compétitivité des entreprises de Bourgogne par l'acculturation aux NTIC.

Les projets se déclinent sous forme d'actions de sensibilisation sur des thématiques transversales (sécurité, e-commerce, recherche d'informations,...) ou verticales (BTP, Agro-alimentaire, Logistique, GRC,...).

La création également d'un premier Espace Numérique Professionnel en Côte d'Or destiné aux professionnels en septembre 2004 comme vecteur de diffusion des nouvelles technologies est un formidable atout pour la mise en oeuvre d'un maillage régional des acteurs NTIC.

- **Filière NTIC**

Il s'agit d'organiser et de structurer la filière NTIC régionale autour de pôles métiers et de thématiques transverses.

La logique projet permet de développer des initiatives collectives afin d'assurer la promotion de la filière NTIC sur des événements locaux, nationaux et internationaux : Salon NTIC Bourgogne, SECA à Paris, E3 à Los Angeles,...

- **Haut débit**

La mobilisation des collectivités locales et territoriales et des opérateurs de télécommunications vise à favoriser la couverture totale du territoire en haut débit. L'agenceNTIC Bourgogne joue un rôle d'information sur les besoins prioritaires des entreprises et des zones d'activités économiques à couvrir.

Le Livre Blanc des NTIC en Bourgogne diffusé fin Mai 2005 a permis de faire un état des lieux sur le territoire bourguignon et d'entrevoir des perspectives possibles pour les entreprises en matière de NTIC. 3 objectifs stratégiques ont été mis en avant :

- ↪ Usages : vers la couverture universelle
- ↪ Développement de la filière NTIC en Bourgogne
- ↪ Développement d'un pôle d'excellence numérique

Accompagner les entreprises dans la maturation de leurs besoins NTIC

Les besoins et attentes des entreprises en matière de NTIC évoluent dans le temps en fonction de l'appropriation de celles-ci. Ainsi, les actions d'information et de sensibilisation sur les usages NTIC s'adaptent et s'orientent vers des thématiques métiers spécialisées. De plus, des démonstrations technologiques sont nécessaires pour permettre le développement de nouveaux usages NTIC professionnels soit sous la forme d'ateliers soit sous la forme de soirée à thèmes. Ces initiatives sont en perpétuelle demande et stimulent le marché.

L'accompagnement et le conseil en entreprises sont des éléments clés permettant de saisir les opportunités de développement des entreprises.

Le développement de la filière régionale NTIC passe par une mission d'animation économique continue, de manière à faire émerger des problématiques et actions collectives, en tenant compte des spécificités propres à certains métiers. Les actions développées relèvent de trois catégories : outils pratiques, promotion et valorisation des savoir-faire et compétences et création d'outils structurants.

Au niveau de la région Bourgogne, les actions sont menées en fonction de la dynamique territoriale spécifique en développant largement les partenariats avec le secteur public et privé. Ces partenariats contribuent largement à la diffusion des NTIC auprès des TPE et des PME/PMI.

Vers les fiches actions

Au regard de la politique régionale et de nos objectifs, nous souhaitons finaliser nos projets dans le cadre d'un contrat de progrès. Celui-ci permettra de mettre en œuvre une vraie stratégie coordonnée entre les acteurs publics et privés impliqués dans les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. Le contrat de progrès dresse le panorama des forces et faiblesses du secteur et définit les axes de développement des NTIC pour tous les acteurs, privés et publics.

Ce contrat de progrès rassemble les engagements pris par l'agenceNTIC Bourgogne avec les entreprises bourguignonnes sur des priorités et des objectifs évaluable.

L'agenceNTIC Bourgogne se charge de gérer et coordonner l'ensemble des actions contenues dans le Livre Blanc des NTIC en Bourgogne. Son rôle est donc un rôle d'intermédiaire et d'animateur du territoire.

Les fiches actions du présent Contrat de Progrès NTIC 2006 - 2009 sont issues de la concertation avec les acteurs publics et privés de Bourgogne suite à la diffusion du Livre Blanc des NTIC en Bourgogne de mai 2005. Elles ont pour objectif de cadrer les projets menés en collaboration avec les acteurs publics et privés.

Ainsi, elles prennent en compte les propositions faites par chacun permettant de structurer une action globale en faveur des NTIC sur la région Bourgogne.



CONTRAT PROFESSIONNEL DE PROGRES DES NTIC EN BOURGOGNE 2006 - 2009

Annexe 2 : Fiches actions

Objectif stratégique 1 : Usages, vers la couverture universelle

- Fiche 1 : Boite à outils des usages numériques
- Fiche 2 : Vers une action de proximité
- Fiche 3 : Travail collaboratif des acteurs
- Fiche 4 : E-filières
- Fiche 5 : Observatoire des usages numériques

Objectif stratégique 2 : Développement de la filière NTIC

- Fiche 6 : Structuration en pôles métiers
- Fiche 7 : Synergie collective : un pas vers l'innovation
- Fiche 8 : Ressources mutualisées
- Fiche 9 : Veille NTIC

Objectif stratégique 3 : Développement d'un pôle d'excellence numérique

- Fiche 10 : Marketing stratégique et promotion d'un pôle d'excellence numérique
- Fiche 11 : Nouvelles technologies appliquées à la logistique
- Fiche 12 : Ingénierie numérique
- Fiche 13 : Industrie de la connaissance
- Fiche 14 : Développement à l'international
- Fiche 15 : Veille stratégique

Objectif stratégique 4 : Animation et communication

- Fiche 16 : Animation et communication

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : USAGES : VERS LA COUVERTURE UNIVERSELLE

Fiche 1 : Boite à outils des usages numériques

Motivation

Toutes les entreprises bourguignonnes doivent avoir accès aux NTIC quel que soit leur taille, leur activité et leur localisation. Nombre d'entreprises n'utilisent pas ou trop peu les outils NTIC en raison d'une certaine difficulté d'approche et d'appropriation de ces outils jugés parfois trop technique ou d'une mauvaise connaissance des appuis disponible.

Pour se faire, elles ont besoin d'outils pratiques qui leur apportent des réponses et solutions à des besoins exprimés ou latents ou qui les orientent vers les bons interlocuteurs. L'entreprise doit pouvoir élargir ses usages et adopter d'autres solutions dès qu'un besoin s'en fait ressentir.

Objectifs du programme

- Mettre en place des outils pédagogiques pour initier des actions collectives de diffusion des NTIC
- Informer, sensibiliser et initier les professionnels aux NTIC

Déroulement du programme

Pour accompagner les entreprises dans leurs démarches NTIC, il faut mettre en place tout un contenu pédagogique qui leur permette de toujours plus s'informer et s'approprier les NTIC :

- Les fiches pratiques de méthodologie sont réalisées pour permettre aux entreprises d'obtenir une information généraliste spécifique aux NTIC et de manière concise. Elles seront également adaptées à des métiers spécifiques (experts comptables...).
- L'annuaire des prestataires et des savoir-faire donnera une vision d'ensemble aux entreprises des opportunités disponibles sur la région Bourgogne en matière d'offres commerciales.
- L'annuaire des formations régionales listera toutes les formations disponibles sur la région et permettra aux entreprises bourguignonnes de pouvoir se former en fonction de leurs besoins spécifiques ou non.
- Le Guide du Net régional est le recueil régional des informations sur les NTIC disponible en Bourgogne. Il est issu de données obtenues par l'Observatoire des usages numériques et des données recueillies par les correspondants consulaires. Il prendra la forme d'un classeur pouvant intégrer notamment les fiches pra'TIC, un annuaire de contacts départementaux et des données issues de l'Observatoire des usages numériques. En outre, ce classeur renverra éventuellement à des contenus complémentaires en ligne.
- La base de données de bonnes pratiques est l'outil mis à disposition pour présenter des exemples d'entreprises qui se sont pleinement appropriées une ou des NTIC. Cette base de données de bonnes pratiques sera élaborée à partir des retours terrain des correspondants consulaires et des données obtenues par l'Observatoire des usages numériques.
- Les démonstrateurs technologiques présentent une ou des technologies innovantes susceptibles d'être intégré dans le fonctionnement des entreprises.
- Les outils de pré-diagnostic en entreprise permettent de faire une première analyse de l'existant en NTIC dans l'entreprise.

Ces outils permettront aux entreprises de s'orienter vers des prestataires et formateurs pour répondre à leurs besoins. Pour rendre plus efficaces ces outils pédagogiques, leurs contenus doivent être renouvelés une fois par an pour une mise à jour des évolutions administratives, techniques et/ou réglementaires en matière de NTIC.

Partenaires associés

- Les Chambres consulaires départementales et régionales ont un programme de formation à destination des entreprises qui peut être intégré.
- Les syndicats professionnels ont une programmation filière.

Programme de la fiche 1 : Boite à outils des usages numériques

	Phases du programme	Durée	Nombre d'entreprises
1	Conception des fiches pra'TIC (contenus et impression)	2 fiches par mois	1 000 entreprises par an
2	Mise à jour des contenus et impression de l'annuaire des formations et des prestataires	1 fois par an	500 entreprises par an
3	Guide du Net régional	1 action recensant les données de chaque département	Toutes les entreprises (60 000)
4	Conception et diffusion d'une base de données des bonnes pratiques	Mise à jour annuelle	500 entreprises par an
5	Conception de démonstrateurs technologiques	3 démonstrations par an	500 entreprises par an
6	Elaboration et mise en oeuvre d'outils de prédiagnostic	Sur les 3 ans	100 entreprises par an

Coût total prévisionnel estimé de 460 k€ HT

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : USAGES : VERS LA COUVERTURE UNIVERSELLE

Fiche 2 : Vers une action de proximité

Motivation

Pour s'approprier les NTIC, les entreprises ont besoin d'un accès à la connaissance et d'une sensibilisation continue aux nouvelles technologies émergentes dans un lieu spécifique. Pour cela, les entreprises ont besoin d'un lieu, physique ou virtuel de proximité, où se rendre facilement pour rester informées et être sensibilisées à ses nouvelles technologies.

Objectifs du programme

- Diffuser une information complète et à jour dans un lieu adapté aux professionnels
- Mettre à disposition des entreprises des moyens matériels répondant à leurs besoins
- Orienter les entreprises vers des choix spécifiques à intégrer dans leur fonctionnement

Déroulement du programme

Toute une série d'espaces dédiés aux NTIC, mobiles ou non, diffusent de l'information NTIC au cours de l'année sous différents formats d'actions issus de la boîte à outils des usages numériques afin de permettre aux entreprises d'utiliser le format qui leur est adapté dans le lieu qui leur conviendra :

- Les Espaces Numériques Professionnels sont des lieux sur mesure adaptés aux professionnels qui souhaitent venir s'informer sur les NTIC dans leur département. Ils pourront assister à des formations, faire de la conférence et rencontrer des animateurs.
- Le Bus NTIC itinérant est le relais mobile des Espaces Numériques Professionnels permettant de diffuser les NTIC au sein même des zones ne disposant pas d'Internet et d'outils numériques à proximité. Une campagne annuelle de sensibilisation sera programmée accessible aux professionnels et à tout public afin de diffuser les NTIC dans les zones non urbaines de la région Bourgogne.
- La Visio et Vidéoconférence permettent de réaliser des actions à distance qui peuvent être diffusées dans d'autres centres régionaux dédiés aux NTIC ou non.
- La Web TV est un canal pour diffuser en direct ou à la demande des vidéos en ligne des ateliers pratiques dans une première phase, son utilisation pouvant se généraliser par des contenus ou reportages par la suite.
- Le Site Web, la Newsletter et les outils multimédias en ligne (chat, espaces collaboratifs...) permettent de diffuser et partager les contenus des outils pédagogiques.
- Les Forums départementaux permettent de diffuser de l'information NTIC et de sensibiliser les professionnels locaux aux NTIC sous la forme d'un événementiel.

Ces lieux, physiques ou virtuels, permettent de diffuser les outils pédagogiques numériques. Les actions seront multipliées dans l'année dans ces divers lieux et surtout diffuser régulièrement par divers supports de communication comme le site Web, les plaquettes papier, les mailings aux entreprises, les informations dans la presse et une Newsletter.

Partenaires associés

- Chambres consulaires
- Cnerta

Programme de la fiche 2 : Vers une action de proximité

	Phases du programme	Durée	Nombre d'entreprises
1	Espaces Numériques Professionnels ↳ Matériels ↳ Animation (technique, administrative...)	Sur les 3 ans	1 000 entreprises par centre créé par an
2	Bus TIC itinérant (hors zone urbaine)	1 action sur une année	20 entreprises par date
3	Création d'un réseau régional de télécentres par visio et vidéoconférence	Sur les 3 ans	100 entreprises utilisatrices par an avec une augmentation constante
4	Web TV	Sur les 3 ans	100 entreprises utilisatrices par an avec une augmentation constante
5	Site Web, Newsletter et outils multimédias en ligne	Sur les 3 ans	60 000 visites par an
6	Organisation de forum NTIC départementaux	1 fois par an dans les 4 départements	1 000 entreprises

Coût total prévisionnel estimé de 960 k€ HT

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : USAGES : VERS LA COUVERTURE UNIVERSELLE

Fiche 3 : Travail collaboratif des acteurs

Motivation

Les animateurs des chambres consulaires sont les interlocuteurs directs des entreprises. Les NTIC sont une vraie plus value pour les entreprises qui ne voient pas leur fonctionnement radicalement changé mais plutôt amélioré (gain de temps, dématérialisation des procédures...).

Il faut donc accompagner les entreprises au plus proche de leurs préoccupations en utilisant au mieux le maillage des acteurs présents sur le territoire et en contact direct avec les entreprises.

Objectifs du programme

- Coordonner et mettre en cohérence les actions des acteurs pour une homogénéité sur le territoire
- Organiser une diffusion de la connaissance NTIC cohérente au niveau régional dans les Chambres et antennes consulaires du territoire
- Permettre des retours d'expérience entre les animateurs, les entreprises et les syndicats professionnels et/ou associations professionnelles

Déroulement du programme

Les animateurs-accompagnateurs doivent pouvoir selon leurs besoins acquérir un maximum d'information sur les nouvelles technologies pour les diffuser aux entreprises.

- Mise en place d'un outil de travail collaboratif accessible aux correspondants consulaires et aux syndicats de branches et professionnels permettant le partage de connaissance, la mise à disposition de documents et une vision commune des actions NTIC menées ou à mener en Bourgogne
- Appui sur l'observatoire des usages numériques pour un suivi collectif des évolutions sur le terrain en matière de NTIC pour s'informer toujours plus
- Elaborer des trames communes des formations, ateliers et documents diffusés
- Mise en place d'un outil partagé d'e-mailing
- Création d'un réseau régional d'experts issus du monde économique et institutionnel dont le rôle est de conseiller et d'assister les animateurs dans leurs réflexions

Chaque animateur pourra, bien entendu, adapter la diffusion des formations et documents selon sa problématique territoriale et le secteur d'activité des entreprises. Une réunion par trimestre peut être organisée pour mutualiser les informations et faire les retours d'expérience sur le terrain. Les réunions pourront également se faire à distance par visioconférence.



Partenaires associés

- Animateurs des Chambres consulaires départementales et régionales
- Syndicats de branches et professionnels

Programme de la fiche 3 : Travail collaboratif des acteurs

	Phases du programme	Durée
1	Coordination par des réunions d'échange	½ journée par trimestre
2	Outil de travail collaboratif	Sur les 3 ans
3	Rédaction de trames de formation	1 trame par mois
4	Outil emailing	Sur les 3 ans
5	Animation du réseau	Sur les 3 ans

Coût total prévisionnel estimé de 130 k€ HT

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : USAGES : VERS LA COUVERTURE UNIVERSELLE

Fiche 4 : E-filières

Motivation

Si de nombreuses pratiques sont transversales à l'ensemble des secteurs d'activité, les usages professionnels des NTIC diffèrent fortement selon chaque filière. La plupart de ces filières sont bien structurées (notamment en syndicats professionnels ayant des implantations régionales voire locales). Ces structures peuvent être utilisées pour construire des usages spécifiques et en assurer la promotion.

Objectifs du programme

- Accompagner les filières professionnelles dans leur intégration des usages numériques et sur des e-programmes
- Sensibiliser aux opportunités en ligne
- Sensibiliser et accompagner les entreprises sur des outils permettant de développer les usages NTIC concernant le e-business
- Identifier les réseaux d'acteurs

Déroulement du programme

Toute une série d'actions de sensibilisation sera mise en place sous la forme d'ateliers ou de réunions thématiques pour faire connaître les programmes et moyens existants en matière d'usages NTIC et de dématérialisation :

- Formation au programme e-bourgogne, Net-entreprises...
- Sensibilisation au e-commerce et aux moyens de s'internationaliser
- Faire connaître le programme achat-ville aux artisans

Ces actions seront ciblées par filière professionnelle ou sectorielle (métallurgie, BTP, bois, tourisme, agriculteurs...) afin de répondre spécifiquement aux attentes métiers des TPE et PME/PMI. En outre la boîte à outils des usages numériques sera adaptée à ces filières professionnelles avec des contenus plus ciblés sur leur problématique, notamment par exemple les fiches pra'TIC qui seront orientées filière.

Des réunions de sensibilisation et des ateliers pratiques seront ainsi organisées régulièrement en fonction des besoins des entreprises et des nouveautés les concernant en s'appuyant sur l'observatoire des usages numériques et les contenus de la boîte à outils des usages numériques. De plus, un consultant pourra être mandaté pour faire un diagnostic filière et faire ressortir les usages courants et les manques d'une filière donnée.

Le contenu des outils pédagogiques est renouvelé une fois par an et un volume horaire annuel des formations et réunions thématiques est proposé aux entreprises et diffusé par l'annuaire des formations. Dans un premier temps, un programme test peut être établi avec quelques filières retenues puis généralisé à d'autres.

Le choix des filières professionnelles se fera selon différents critères :

- Degré d'appropriation des TIC,
- Degré de retard éventuel par rapport à la moyenne des entreprises,
- Nombre d'entreprises potentiellement concernées,
- Existence et intérêt des organismes professionnels représentatifs, en mesure d'être des prescripteurs et des partenaires forts.



Partenaires associés

- Organismes de formation aux programmes spécifiques
- Chambres consulaires départementales et régionales
- Syndicats professionnels et de branches

Programme de la fiche 4 : e-filières

	Phases du programme	Durée	Nombre d'entreprises
1	Diagnostics sur filières	Sur les 3 ans 6 diagnostics	2 filières par an
2	Personnalisation et conception des outils pédagogiques	Sur les 3 ans	2 filières par an
3	Réunion collective d'animation et de sensibilisation	1 à 2 réunions par trimestre	2 filières par an
4	Communication	Sur les 3 ans	

Coût total prévisionnel estimé de 200 k€ HT

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : USAGES : VERS LA COUVERTURE UNIVERSELLE

Fiche 5 : Observatoire des usages numériques

Motivation

Afin de mener des actions qui tiennent compte en permanence de la réalité du terrain, les partenaires et acteurs de la filière NTIC ont besoin d'indicateurs à jour sur les usages des NTIC et sur leurs évolutions. Ainsi, une évaluation régionale des taux d'équipement et d'utilisation des NTIC pourra ainsi être menée et donner une visibilité de l'appropriation de ces nouvelles technologies en Bourgogne.

Les entreprises disposeront d'une vision globale sur l'évolution de l'intégration régionale et nationale des NTIC. Des exemples de réussites et de bonnes pratiques locales sont également nécessaires pour avoir un effet d'entraînement sur le reste des usagers professionnels des NTIC.

Objectifs du programme

- Mener une enquête annuelle auprès des artisans, PME/PMI, commerçants, professions libérales et agriculteurs sur leur utilisation des NTIC (équipement informatique, usages externe et interne, outils informatiques et logiciels, Internet, site web, formations suivies dans l'année, attentes...) pour évaluer les niveaux d'équipement et d'utilisation des NTIC en Bourgogne
- Evaluer et recenser les besoins en haut débit
- Faire remonter des témoignages d'entreprises et des exemples de bonnes pratiques

Déroulement du programme

Une enquête annuelle auprès d'un panel fiable d'entreprises bourguignonnes permettra de suivre l'évolution des usages NTIC en Bourgogne et par département (pour une homogénéité du territoire) et d'en définir les impacts. Il en ressortira les forces et faiblesses de la région Bourgogne et les attentes des professionnels mais aussi l'impact des différentes actions menées. Il s'agit donc d'élaborer :

- Statistiques
- Indicateurs d'impact
- Entretiens sélectifs (témoignages et bonnes pratiques)

Les résultats annuels obtenus seront donc édités et diffusés à tous les acteurs concernés et aux entreprises sous forme de brochures. De plus, les acteurs privés et publics pourront obtenir des informations NTIC complémentaires et spécifiques sur demande.

Partenaires associés

- Arist
- Euro Info Centre
- Chambres consulaires

Programme de la fiche 5 : Observatoire des usages numériques

	Phases du programme	Durée	Nombre d'entreprises
1	Animation et collecte d'information	3 actions annuelles	Panel d'entreprises
2	Acquisition d'information	Sur les 3 ans	
3	Communication	Sur les 3 ans	60 000 entreprises par an

Coût total prévisionnel estimé de 150 k€ HT

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE NTIC

Fiche 6 : Structuration en pôles métiers

Motivation

La filière NTIC bourguignonne a besoin d'être structurée pour être plus visible sur le territoire bourguignon. En effet, certaines entreprises ont des besoins spécifiques notamment en communication et des attentes propres en fonction de leur métier, d'où la nécessité de se structurer en pôles métiers.

Objectifs du programme

- Analyser les ressources métiers sur le territoire bourguignon
- Animer la filière NTIC pour des rapprochements par métiers
- Mise en place de clubs thématiques pour animer les pôles métiers sur la région Bourgogne

Déroulement du programme

Les pôles métiers doivent se réunir régulièrement au moins une fois tous les deux mois afin de mutualiser les informations concernant leurs métiers et élaborer des stratégies communes. Certains pôles sont déjà créés :

- Club des Directeurs de Système d'Information
- Pôle Bourgogne Audiovisuel et Multimédia
- Logiciels libres
- Gestion de la Relation Client à distance

D'autres regroupements peuvent être envisagés en fonction des besoins et de manière territoriale afin d'être plus proche de la demande terrain comme :

- Club TIC local
- Club Internet (prestataires de services Internet) local

Ces clubs seront à la fois thématiques et territoriaux.

Pour animer ces pôles métiers, une personne doit être dédiée à l'accompagnement des entreprises de la filière NTIC dans leurs rapprochements métiers de sorte que nombre d'outils pédagogiques seront mis à la disposition de ces pôles métiers afin de structurer la filière NTIC sur tout le territoire bourguignon :

- Créer un site Web ou une page Web par métiers pour faire ressortir un agenda et des informations spécifiques
- Faire signer une Charte qualité des prestataires pour mettre en visibilité l'offre des prestataires : l'animateur de la filière NTIC est en charge d'élaborer avec les entreprises une charte qualité des prestataires.

En outre, les espaces numériques professionnels seront des lieux de rencontre pour les entreprises de la filière NTIC qui profiteront des outils disponibles sur place pour leurs démarches commerciales. De ce fait, le territoire sera organisé et permettra de faire émerger d'autres pôles métiers. Ces regroupements permettront de mettre en visibilité les offres de ces entreprises de la filière NTIC régionalement et nationalement. Une évaluation continue des besoins de la filière NTIC sera réalisée par l'animateur filière afin de faire ressortir les thématiques et besoins principaux des pôles métiers.



Partenaires associés

- Les adhérents de l'agenceNTIC Bourgogne
- Les Chambres consulaires

Programme de la fiche 6 : Structuration en pôles métiers

	Phases du programme	Durée	Nombre d'entreprises
1	Animateur filière	Sur les 3 ans	440 entreprises
2	Animation et fonctionnement des clubs (thématiques et territoriaux)	½ journée tous les 2 mois	440 entreprises
3	Communication et diffusion	Sur les 3 ans	440 entreprises

Coût total prévisionnel estimé de 260 k€ HT

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE NTIC

Fiche 7 : Synergie collective : un pas vers l'innovation

Motivation

Les NTIC sont le plus important facteur d'innovation en France et en Europe. Dans ce contexte fortement concurrentiel, les entreprises bourguignonnes de la filière NTIC doivent mettre en avant et développer leur savoir-faire et compétences en matière d'innovation et être visible de manière endogène et exogène en étant précurseuses sur les marchés.

Objectifs du programme

- Favoriser et dynamiser l'innovation collective sur la Bourgogne
- Faire connaître les compétences et savoir-faire régionaux
- Mailler les entreprises avec les acteurs du réseau de l'innovation en Bourgogne
- Favoriser la création d'entreprises innovantes
- Sensibiliser la filière à la veille NTIC

Déroulement du programme

La filière NTIC en Bourgogne doit se positionner de manière pertinente et compétitive sur les marchés afin de rendre visible ses savoir-faire et compétences diverses. Un recensement sous la forme d'une enquête sera réalisé auprès de la filière NTIC afin d'en faire ressortir les besoins d'innovation et l'existant en Bourgogne. Cette enquête sera menée par les correspondants consulaires et analysée par l'animateur filière. De plus, elle pourra également recenser les besoins en ressources de la fiche action n°8 : Mutualisation de ressources.

Pour ce faire, la filière a besoin de se promouvoir par diverses actions :

- Recensement en élaborant un annuaire de compétences des acteurs de la filière NTIC ainsi qu'une cartographie issue de la veille NTIC afin de mettre en visibilité les savoir-faire régionaux et les compétences disponibles sur la Région en matière de recherche, de formations, d'aides diverses (création d'entreprises, conseils...)...
- Animation en mettant en place des ateliers de l'innovation : Ce format permettra d'organiser des rencontres entre les entreprises et les laboratoires de recherche sous la forme d'ateliers thématiques (problématiques marchés, usages, technologies...). En outre, ils permettront les rencontres et échanges entre ces divers acteurs économiques. Un espace Web sera réservé à la documentation et aux comptes rendus issus de ces ateliers thématiques, en complément de la veille NTIC communiquée (fiche action n°9 : veille NTIC).

Une réflexion collective concernant l'innovation en Bourgogne doit émerger des données apportées par la veille NTIC et les ateliers de l'innovation. Une réelle synergie entre les acteurs doit se créer afin de développer l'innovation c'est-à-dire non seulement entre les PME mais également entre les PME et la recherche et le développement.



Partenaires associés

- L'Université de Bourgogne et ses laboratoires de recherche
- Les autres établissements de l'enseignement supérieur
- Bourgogne technologie

Programme de la fiche 7 : Synergie collective : un pas vers l'innovation

	Phases du programme	Durée	Nombre d'entreprises
1	Diffusion et collecte des besoins	1 action de recensement	Auprès des 440 entreprises
2	Réalisation et diffusion annuaire des compétences des acteurs de la filière NTIC	Mise à jour annuelle	440 entreprises
3	Actions de sensibilisation : ateliers de l'innovation	1 atelier par mois	8 clubs soit 30 entreprises par club
4	Communication	Sur les 3 ans	

Coût total prévisionnel estimé de 120 k€ HT



OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE NTIC

Fiche 8 : Ressources mutualisées

Motivation

Dans un contexte de compétitivité et de développement du territoire, les entreprises bourguignonnes ont besoin de ressources spécifiques communes aux entreprises de la filière NTIC.

Pour renforcer la filière NTIC, elle doit avoir accès par des journées techniques à un maximum d'information concernant notamment la gestion de ses procédures administratives et de fonctionnement (relations clientèle, gestion de projets...) pour une performance collective de la filière NTIC bourguignonne.

Objectifs du programme

- Informer et accompagner les entreprises de la filière NTIC dans leurs diverses démarches administratives et commerciales
- Initier les entreprises aux procédures spécifiques les concernant
- Injecter de la connaissance dans la filière NTIC

Déroulement du programme

La filière NTIC a besoin de données précises concernant la gestion de leur activité au quotidien. L'animateur de la filière NTIC est la personne ressource en la matière. Il sera en charge d'exprimer les besoins des entreprises et de les accompagner dans leurs démarches pour leur permettre d'obtenir un maximum de données. En outre, il s'appuiera sur les données recueillies lors de l'enquête sur l'innovation (fiche action n°7 : Synergie collective : un pas vers l'innovation).

De plus, une programmation spécifique doit être organisée à destination des besoins en information de la filière NTIC et apporter une formation adaptée en faisant intervenir un consultant spécialisé en la matière:

- juridique pour répondre à des questions réglementaires
- méthodologique en développant une charte qualité, des normes qualité...
- stratégique pour mener une politique commerciale forte, gérer ses projets, établir un contrat de vente en ligne, un cahier des charges...

Les formations seront mutualisées par la création de fiches pédagogiques régulièrement remise à jour et diffusée sur la plateforme e-communautés à toute la filière NTIC (fiche action n°9 : veille NTIC). En outre, l'animateur-filière sera en charge d'organiser les réunions et formations pour les entreprises. Ces même réunions et formations pourront également être organisées par les correspondants consulaires qui pourront les préparer et intervenir à la place de l'animateur filière. Le territoire doit se doter de connaissances pour créer une vraie plus value aux entreprises qui se sont implantées ou souhaitent le faire sur la région Bourgogne.



Partenaires associés

- Chambres consulaires
- Adhérents de l'agenceNTIC Bourgogne

Programme de la fiche 8 : Ressources mutualisées

	Phases du programme	Durée	Nombre d'entreprises
1	Interventions de consultants	20 interventions par an	Minimum 200 entreprises
2	Construction et diffusion d'outils pédagogiques	10 fiches par an	440 entreprises
3	Animation de réunions collectives	Sur les 3 ans	Minimum 200 entreprises

Coût total prévisionnel estimé de 120 k€ HT

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE NTIC

Fiche 9 : Veille NTIC

Motivation

Dans un contexte compétitif, la filière NTIC bourguignonne a besoin de données spécifiques sur le secteur d'activité des nouvelles technologies. Une veille technologique sur ce qui est fait en terme d'innovation permettra d'avoir une meilleure visibilité de ce qui est existant sur le territoire et les entreprises de la filière NTIC pourront répondre de manière plus compétitive à la demande du marché.

Les entreprises doivent avoir accès à une information régionale et nationale nécessaire à leur développement économique.

En complément, une dimension européenne de l'innovation doit être intégrée aux démarches projets des entreprises grâce à une veille réglementaire. Celle-ci s'impose pour accompagner la filière NTIC dans son développement et améliorer les usages.

Objectifs du programme

- Elaborer une veille technologique sur la Bourgogne et de manière interrégionale en Bourgogne
- Mettre en visibilité la filière sur le territoire bourguignon
- Mettre en valeur les nouveaux usages du territoire
- Informer sur les appels d'offres publiés dans le cadre des programmes européens
- Informer en temps réel sur les évolutions du cadre juridique des NTIC

Déroulement du programme

Un benchmarking régulier sera réalisé par les correspondants consulaires et l'animateur filière afin de faire ressortir d'une part les nouveaux usages du territoire qui impacteront les entreprises de la filière NTIC dans leur mode de fonctionnement. Il en ressortira toutes les problématiques réglementaires et juridiques (droit des contrats, des affaires, piratage informatique, conditions de vente en ligne, droit du e-commerce...), données qui viendront appuyer les ateliers de la fiche action n°8 : Ressources administratives. Cette veille NTIC intégrera donc des données européennes.

D'autre part, ce benchmarking mettra en avant les opportunités de développement pour les entreprises de la filière NTIC soit avec les projets européens concernant l'innovation et les NTIC soit avec les projets innovants menés en région sur les quels la filière NTIC peut jouer un rôle.

De plus, une veille des stratégies territoriales permettra de mettre en valeur les politiques de soutien menées sur d'autres territoires pour la filière NTIC locale et les projets d'autres territoires sur des problématiques et thématiques traitées par les pôles métiers de la filière NTIC.

L'information acquise sera diffusée à la filière NTIC en continue par le site Internet de l'agenceNTIC Bourgogne et sa newsletter. D'autres formats de diffusion sont envisagés comme la diffusion par la plateforme des e-communautés (projet des chambres consulaires) qui sera un test pour les adhérents de l'agenceNTIC Bourgogne la première année, puis autofinancée par les entreprises elles-mêmes. Une note de synthèse sera diffusée à la filière NTIC deux fois par an en complément des autres canaux de diffusion à la filière NTIC.



Partenaires associés

- Chambres consulaires
- Euro Info Centre

Programme de la fiche 9 : Veille NTIC

	Phases du programme	Durée	Nombre d'entreprises
1	Benchmarking	Sur les 3 ans	500 entreprises par an
2	Veille réglementaire et sur les projets européens	Sur les 3 ans	500 entreprises par an
3	Plateforme e-communautés (forum d'échange)	1 année	150 entreprises adhérentes à l'agenceNTIC à minima
4	Communication	2 fois par an	

Coût total prévisionnel estimé de 150 k€ HT

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : DEVELOPPEMENT D'UN POLE D'EXCELLENCE NUMERIQUE

Fiche 10 : Marketing stratégique et promotion D'un pôle d'excellence numérique

Motivation

L'objectif principal d'un pôle d'excellence numérique est de conforter le leadership national de nombreuses entreprises NTIC bourguignonnes et de prendre une place de premier plan au niveau européen. Dans ce cadre, il est indispensable de développer une démarche marketing en associant les entreprises, les acteurs de la recherche, de la formation et de l'innovation dans notre région. L'ensemble de ces acteurs constituera le cœur productif de ce marketing. Ces acteurs s'engagent à coopérer régulièrement et d'une manière très étroite à l'ensemble des actions menées dans le pôle d'excellence numérique.

Objectifs du programme

- Optimiser en permanence le positionnement marketing de chaque axe du pôle d'excellence numérique
- Faire connaître les atouts et savoir-faire du pôle d'excellence numérique sur les marchés nationaux et européens
- Alimenter le processus R&D des axes du pôle d'excellence numérique
- Valoriser le pôle d'excellence numérique auprès des institutions, des entreprises et du grand public

Déroulement du programme

Le pôle d'excellence numérique a pour objectif de promouvoir l'offre régionale en matière d'innovation et de générer de l'activité en Bourgogne.

A ce jour, son développement se fait sur trois axes :

- Les nouvelles technologies appliquées à la logistique
- L'ingénierie numérique
- L'industrie de la connaissance

Les évolutions en particulier économiques sont susceptibles de faire apparaître un ou plusieurs autres axes. Ces axes doivent être un vecteur fort de communication de la filière NTIC de Bourgogne afin de mettre en avant les compétences et savoir-faire des entreprises bourguignonnes de la filière NTIC et créer des synergies d'actions entre les acteurs publics et privés.

Pour ce faire, un plan de communication et d'actions marketing national et européen doit être mis en place par un marketeur. Le volet international est décrit de manière exhaustive à la fiche action n° 14 : Développement à l'international.

Un programme annuel des manifestations nationales et internationales pertinentes pour le pôle d'excellence numérique sera établi. Cette démarche aura lieu en deux temps :

- Réaliser une veille préalable des événementiels existants
- Déployer des actions coordonnées avec les acteurs impliqués dans chaque projet

Toute une série d'actions seront initiées pour favoriser le développement d'un pôle d'excellence numérique :

- Participer à des projets régionaux, nationaux ou européens
- Collaborer avec les institutions publiques et consulaires
- Mettre en contact les groupes de travail avec des partenaires européens
- Mettre en place des actions expérimentales dans le cadre de projets porteurs

Une réunion mensuelle sera organisée par le marketeur pour dynamiser le pôle d'excellence numérique et impliquer tous les acteurs dans des projets communs.

Une veille stratégique ainsi que des outils destinés à mieux appréhender le cadre juridique national et européen (fiche action n° 15 : veille stratégique) seront développés. Son contenu sera diffusé par la plateforme des e-communautés.

Partenaires associés

- Les entreprises adhérentes à l'agenceNTIC Bourgogne et impliquées dans les projets du pôle d'excellence numérique
- Les agences de développement économique de Bourgogne

Programme de la fiche 10 : Marketing stratégique et promotion du pôle d'excellence numérique

	Phases du programme	Durée	Nombre d'entreprises
1	Marketeur	Sur les 3 ans	
2	Participation collective à des salons nationaux: ↳ Salon des Maires et des Collectivités locales, Paris, 2006 ↳ Salon RFID, Paris, Septembre 2006 ↳ Salon des Maires et des Collectivités locales, Paris, 2007 ↳ Traçabilité, Paris, 2007 ↳ autres salons non définis	Sur les 3 ans	Minimum de 6 entreprises par salon
3	Participation collective à des salons internationaux	Sur les 3 ans	Voir fiche action n° 14 : Développement à l'international

Coût total prévisionnel estimé de 500 k€ HT

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : DEVELOPPEMENT D'UN POLE D'EXCELLENCE NUMERIQUE

Fiche 11 : Nouvelles technologies appliquées à la logistique

Motivation

Les NTIC sont de plus en plus présentes dans les solutions logistiques proposées pour répondre aux nouvelles demandes du marché. Elles s'imposent pour le traitement de besoins spécifiques tels que la traçabilité, la mobilité, le transfert d'information en temps réel mais aussi pour permettre une meilleure collaboration entre les systèmes d'information internes et externes de l'entreprise.

La Région Bourgogne comprend de nombreuses entreprises (PME et grandes entreprises) qui sont à la pointe de l'innovation en matière de systèmes d'identification à base de RFID, de systèmes d'emballages et procédés de conditionnements innovants, de systèmes de radiofréquence embarqués, d'informatique de logistique pour l'entrepôt et la supply chain ainsi que d'entreprises capables d'intégrer l'ensemble de ces technologies pour offrir une solution globale, clé en main au secteur de la logistique, tant en France qu'à l'étranger.

Par tous ces savoir-faire reconnus, la Bourgogne dispose de toutes les compétences pour rayonner nationalement et internationalement.

Objectifs du programme

- Devenir en 36 mois un des leaders européens des nouvelles technologies appliquées à la logistique
- Contribuer au développement économique de ce métier et de la région Bourgogne
- Optimiser la synergie des acteurs publics et privés dans le domaine des nouvelles technologies appliquées à la logistique
- Développer la compétitivité de la région Bourgogne et de ses acteurs en les dotant des meilleures technologies de l'information et de la communication dans le domaine de la logistique

Déroulement du programme

Afin de se différencier des nombreuses sociétés françaises et étrangères qui font des effets d'annonce en matière de nouvelles technologies mais qui ne sont pas en mesure de présenter des réalisations concrètes, l'axe « nouvelles technologies appliquées à la logistique » va se doter d'une vitrine technologique en Bourgogne dans laquelle seront présentées en temps réel les solutions logistiques pertinentes intégrant les NTIC pour les différents secteurs d'activité visés (agro-alimentaire, automobile, e-business, santé, outillages et pièces détachées...). Elle pourra servir de base à des opérations de communication (journaux, vidéos) ainsi qu'à l'organisation de rencontres et de manifestations en Bourgogne avec les professionnels français et internationaux des secteurs d'activités ciblées.

Un marketeur commun aux trois axes du pôle d'excellence numérique sera en charge de promouvoir cet axe fort « nouvelles technologies appliquées à la logistique » en élaborant d'une part un plan média et d'actions marketings nationales et internationales et d'autre part en organisant la participation de ce groupe de travail sur des événements qui permettront aux acteurs bourguignons de présenter leurs savoir-faire et compétences (fiche action n°10 : Marketing stratégique et promotion d'un pôle d'excellence numérique). La filière a besoin de se faire reconnaître à l'échelle internationale notamment en participant à des salons à l'étranger et en organisant des conventions d'affaires organisées par le commercial export en charge du développement international (fiche action n° 14 : Développement à l'international).

Les NTIC sont au service de la logistique. Le commercial export (fiche action n°14 : Développement à l'international) sera prioritairement en charge de mettre en relation les acteurs de l'axe « nouvelles technologies appliquées à la logistique » avec d'autres partenaires, entreprises et clients à l'international. En outre, il accompagnera les entrepreneurs dans leurs démarches collectives et fera la promotion des compétences de cet axe auprès de clients potentiels.

De plus, les chefs d'entreprises impliqués dans ces projets travailleront en collaboration et intégreront au sein de la filière NTIC les acteurs à impliquer. Un des principaux outils marketing de cet axe « nouvelles technologies appliquées à la logistique » sera basé en Bourgogne avec la matérialisation des compétences individuelles intégrées dans une plateforme technologique et chaîne de valeur collectives.

Partenaires associés

- Branches professionnelles
- Structures de formations et laboratoires de recherche

Programme de la fiche 11 : Nouvelles technologies appliquées à la logistique

	Phases du programme	Durée
1	Vitrine technologique	Sur les 3 ans
2	Animation de la filière	Sur les 3 ans

Coût total prévisionnel estimé de 410 k€ HT



OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : DEVELOPPEMENT D'UN POLE D'EXCELLENCE NUMERIQUE

Fiche 12 : Ingénierie numérique

Motivation

L'ingénierie numérique dans le process industriel et les services est présente à toutes les phases de conceptions et de développement d'un projet ou d'un produit. La CAO (Conception Assistée par Ordinateur), la DAO (Développement Assisté par Ordinateur), les SIG (Systèmes d'Information Géographique), la GED (Gestion Electronique de Documents), la simulation numérique,... toutes ces applications issues directement des technologies logicielles sont de nouveaux axes d'innovation pour les entreprises et les collectivités.

Le marché actuel de l'ingénierie numérique repose sur la conception, le développement et l'exploitation de systèmes d'information basés sur le traitement de données numériques (alpha ou graphiques).

A ce jour, nos entreprises interviennent plus particulièrement dans le domaine de la CAO, la DAO, la CFAO (Fabrication Assistée par Ordinateur), les gestions techniques de patrimoine, la géolocalisation et le géomarketing.

La Bourgogne dispose d'entreprises, PME, leaders sur ces marchés à l'échelle nationale et/ou européenne ; de laboratoires de recherche et cursus de formation adaptés à ces métiers ; et d'initiatives privées et/ou publiques de type e-bourgogne, dématérialisation départementale du cadastre, gestion technique du patrimoine des lycées régionaux, Nicéphore Cité...

Par conséquent, la chaîne de valeur ajoutée est constituée en Europe.

Objectifs du programme

- Devenir en 36 mois un des leaders européens de l'ingénierie numérique
- Contribuer au développement économique de ce métier et de la région Bourgogne
- Optimiser les synergies des acteurs publics et privés dans le domaine de l'ingénierie numérique
- Développer la compétitivité de la région Bourgogne et de ses acteurs en les dotant des meilleures technologies de l'information et de la communication dans le domaine de l'ingénierie numérique

Déroulement du programme

Un marketeur commun aux trois axes du pôle d'excellence numérique sera en charge de promouvoir cet axe fort « ingénierie numérique » en élaborant d'une part un plan média et d'actions marketings et d'autre part en organisant la participation de ce groupe de travail sur des événements qui permettront aux acteurs bourguignons de présenter leurs savoir-faire et compétences (fiche action n°10 : Marketing stratégique et promotion du pôle d'excellence numérique). La filière a besoin de se faire reconnaître à l'échelle internationale notamment en participant à des salons à l'étranger et en organisant des conventions d'affaires (fiche action n° 14 : Développement à l'international).

Le business développeur, recruté à J+6 mois, sera en charge de mettre en relation les acteurs de l'axe ingénierie numérique avec d'autres partenaires, entreprises et clients. En outre, il accompagnera les entrepreneurs dans leurs démarches collectives et fera la promotion des compétences de cet axe auprès de clients potentiels.

Les outils marketings et commerciaux seront mis en place en adéquation avec les objectifs suivants : étude de marché, étude géomarketing (zone de chalandise - audit et analyse des marchés), morphotype et cible client et outils de communication (presse, salon, forum...).

De plus, les chefs d'entreprises impliqués dans cet axe auront pour mission de travailler en collaboration et de rechercher au sein de la filière NTIC les acteurs à impliquer dans leur axe de travail.



Partenaires associés

- Nicéphore Cité
- Branches professionnelles
- Structures de formations et laboratoires de recherche

Programme de la fiche 12 : Ingénierie numérique

	Phases du programme	Durée
1	Business développeur	Sur 2 ans ½
2	Animation de la filière	Sur les 3 ans

Coût total prévisionnel estimé de 300 k€ HT

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : DEVELOPPEMENT D'UN POLE D'EXCELLENCE NUMERIQUE

Fiche 13 : Industrie de la connaissance

Motivation

La stratégie européenne de Lisbonne a fixé comme axe principal de développement de la zone Europe l'économie de la connaissance. Depuis 1992 pour les premiers pionniers jusqu'en 2002 où des actions collectives ont été relancées, la Bourgogne bénéficie de compétences de niveau national et européen tant dans le public que dans le privé. L'obsolescence rapide de nombreuses connaissances professionnelles, la nécessité d'individualiser de la formation imposent d'intégrer les NTIC dans les dispositifs éducatifs et de formation professionnelle.

Ces nouveaux dispositifs impliquent une chaîne de valeur complète dont l'ensemble des acteurs est présent en Bourgogne. L'enjeu est de les fédérer, d'aider au développement national et européen de plusieurs d'entre eux afin qu'ils aient un effet d'entraînement sur toute la filière. Cette filière, ainsi constituée, et rendue visible au niveau national et européen, fera de la Bourgogne l'une des 3 ou 5 régions européennes leader en la matière.

Objectifs du programme

- Devenir en 36 mois un des leaders européens de l'industrie de la connaissance
- Contribuer au développement économique de ce métier et de la région Bourgogne
- Optimiser la synergie des acteurs publics et privés dans le domaine de l'industrie de la connaissance pour leur permettre de conquérir ensemble de grands marchés nationaux et européens et de développer des programmes concertés de recherche
- Développer la compétitivité de la région Bourgogne et de ses acteurs en les dotant des meilleures technologies de l'information et de la communication dans le domaine de l'industrie de la connaissance

Déroulement du programme

Les différents acteurs de la chaîne de valeur de cet axe « industrie de la connaissance » ou encore appelé « apprentique » doivent se regrouper afin de construire ensemble un plan d'actions à mener.

Un marketeur commun aux trois axes du pôle d'excellence numérique sera ainsi en charge de promouvoir cet axe fort « industrie de la connaissance » en élaborant d'une part un plan média et d'actions marketing et d'autre part en organisant la présence d'acteurs bourguignons sur des événements qui leur permettront aux acteurs bourguignons de présenter leurs savoir-faire et compétences (fiche action n°10 : Marketing stratégique et promotion du pôle d'excellence numérique). La filière a besoin de se faire reconnaître à l'échelle internationale notamment en participant à des salons à l'étranger et en organisant des conventions d'affaires (fiche action n° 14 : Développement à l'international). Ces actions de sensibilisation permettront de répondre plus spécifiquement à la demande des entreprises et des organismes de formation en matière d'industrie de la connaissance.

Tous les chantiers de développement collectif auront un double objectif : favoriser le développement économique de la filière et permettre à toutes les entreprises et institutions de la région et à tous les bourguignons de bénéficier en avant première de toutes les avancées éducatives créés par la filière.

Le business développeur, recruté à J+6 mois, sera en charge de mettre en relation les acteurs de l'axe industrie de la connaissance avec d'autres partenaires, entreprises et clients. En outre, il accompagnera les entrepreneurs dans leurs démarches collectives et fera la promotion des compétences de cet axe auprès de clients potentiels.

Pour permettre le développement d'un tel axe en Bourgogne, les principales actions phare à mettre en place sont :

- Un Fonds d'investissement dans la production de programmes multimédias de formation : La Bourgogne a été une des dernières régions à se doter d'un fonds régional d'investissement dans le cinéma, faisons en sorte qu'elle soit la première à créer un fonds d'investissement dans l'apprentissage, la filière d'avenir pour l'accès à la connaissance. Ce fonds n'est pas directement intégré dans ce Contrat professionnel de Progrès des NTIC mais reste une priorité à mettre en oeuvre. Il constitue un objectif à part entière de la démarche engagée.
 - Un centre de formation aux métiers du multimédia éducatif : Ce centre de formation pourra être mis en oeuvre à partir des acteurs de la filière, des expériences des organismes de formation (ENESAD-Cnera, IRTESS, Gifod, Ecole Supérieure de Commerce...) et l'Université de Bourgogne, des promoteurs du DESS de Paris VI qui seraient prêts à se réimpliquer en Bourgogne. Ce centre de formation n'est pas directement intégré dans ce Contrat professionnel de Progrès des NTIC mais un élément clé de la stratégie à conduire. En cela, il est un des objectifs importants du plan d'action engagé.
 - Un dispositif d'accueil et d'assistance pour les phases de test des programmes d'apprentissage : Equiper la Bourgogne d'un tel dispositif pour permettre les phases d'expérimentation sur la région serait une première en France. Il permettra de renforcer l'attractivité de la Bourgogne pour les entreprises du secteur au niveau national et international et de familiariser les Bourguignons avec les nouvelles façons d'apprendre ce qui élèvera leur capacité à évoluer tout au long de leur vie.
 - Un Symposium annuel international de recherche, Apprentica : Un tel événement permettra à la Bourgogne de prendre une place incontournable sur le marché international en réunissant les 250 laboratoires de recherche privée et publique identifiés au plan mondial et de permettre les échanges entre les différents acteurs impliqués dans l'industrie de la connaissance.
- Ces actions phare sont de vrais facteurs clés de succès pour le développement de l'apprentissage en Bourgogne.

Partenaires associés

- Branches professionnelles et entreprises
- OPCA interprofessionnels et professionnels
- Organismes de formations
- Laboratoires de recherche

Programme de la fiche 13 : Industrie de la connaissance

	Phases du programme	Durée
1	Business développeur	Sur 2 ans ½
2	Dispositif d'accueil et d'assistance pour les phases de test en Bourgogne	Sur les 3 ans
3	Symposium international : Apprentica	annuel
4	Animation de la filière	Sur les 3 ans

Coût total prévisionnel estimé de 840 k€ HT

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : DEVELOPPEMENT D'UN POLE D'EXCELLENCE NUMERIQUE

Fiche 14 : Développement à l'international

Motivation

Le développement d'un pôle d'excellence numérique passe également par sa mise en visibilité de manière internationale. La pérennité du pôle d'excellence numérique nécessite une démarche nationale suivie immédiatement d'une démarche internationale.

Les projets menés dans le cadre des nouvelles technologies appliquées à la logistique, l'ingénierie numérique et l'industrie de la connaissance contribueront à promouvoir toute la filière NTIC bourguignonne encore trop peu visible nationalement et internationalement.

Objectifs du programme

- Devenir en 36 mois un des leaders au niveau international dans le domaine des nouvelles technologies appliquées à la logistique, de l'ingénierie numérique et de l'industrie de la connaissance
- Contribuer au développement économique de la Bourgogne sur la scène internationale

Déroulement du programme

Un commercial export sera mandaté auprès des trois groupes de travail afin d'animer et de favoriser le développement des projets. Il devra mettre en relation les groupes de travail avec les différents acteurs à impliquer dans les projets du pôle d'excellence numérique. Sa mission essentielle est de prospecter les marchés et commercialiser les trois offres bourguignonnes en matière de nouvelles technologies appliquées à la logistique, d'ingénierie numérique et d'industrie de la connaissance.

Il mènera ainsi le plan d'actions élaboré par le marketeur et les entreprises.

En outre, il s'appuiera sur tous les acteurs publics et consulaires de l'export en Bourgogne afin de mutualiser les ressources et de déployer des actions coordonnées au niveau régional. Le commercial export pourra par exemple se faire accompagner sur des démarches partenariales transeuropéennes.

Des actions spécifiques seront menées pour :

- Initier et faciliter le développement de partenariats économiques transeuropéens (techniques ou commerciaux) entre les entreprises du pôle d'excellence numérique et des entreprises ou organismes européens (majoritairement)
- Organiser des missions technologiques en Europe et des missions export à l'étranger pouvant inclure des rendez-vous personnalisés
- Organiser des Rencontres Technologiques à caractère international en Bourgogne avec planning de rendez-vous personnalisés
- Accompagner et informer les groupes projets sur des projets européens en adéquation avec les projets du pôle d'excellence numérique

Partenaires associés

- Les entreprises adhérentes à l'agenceNTIC Bourgogne et impliquées dans les projets du pôle d'excellence numérique
- Arist
- CIA, le Service de Développement International de la CRCI
- Euro Info Centre

Programme de la fiche 14 : Développement à l'international

	Phases du programme	Durée	Nombre d'entreprises
1	Commercial export	Sur les 3 ans	
2	Participation collective à des salons internationaux ↳ CommunicAsia, Singapour, 2006 ↳ Cemat, Hanovre en oct. 2007 ↳ autres salons non définis	Sur les 3 ans	Minimum de 6 entreprises par salon
3	Convention d'affaires	Sur les 3 ans	Minimum de 6 entreprises par convention
4	Traduction	Sur les 3 ans	

Coût total prévisionnel estimé de 700 k€ HT



OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : DEVELOPPEMENT D'UN POLE D'EXCELLENCE NUMERIQUE

Fiche 15 : Veille stratégique

Motivation

Etre informé des évolutions techniques et de la concurrence national et international est essentiel pour dynamiser le pôle d'excellence numérique. Ces entreprises impliquées dans les projets doivent pouvoir s'informer sur l'innovation en général et avoir une vision régionale, nationale et européenne des évolutions.

Le pôle d'excellence numérique a besoin d'outils pour orienter sa stratégie en fonction des opportunités technologiques, des évolutions des initiatives concurrentes, des besoins et attentes des clients des entreprises, des nouveaux marchés...

Objectifs du programme

- Appuyer le développement du pôle d'excellence numérique
- Identifier les opportunités et les menaces en lien avec les thématiques du pôle dans les domaines techniques, économiques et « politiques »
- Identifier des partenaires techniques potentiels
- Sensibiliser les opérateurs économiques aux enjeux de l'évolution rapide du cadre juridique NTIC

Déroulement du programme

Une approche sous 4 angles différents est proposée de façon à obtenir une couverture et un impact maximaux. Un comité de pilotage permettra d'affiner les cibles de veille pour chacune des trois thématiques du pôle d'excellence numérique :

- Animation de deux séminaires par an de prospective et/ou d'intelligence stratégique

L'objectif des séminaires est d'obtenir soit une représentation de ce que pourrait être un produit donné (ou une activité) dans le futur et quels sont les challenges à aborder pour y parvenir, soit de dresser le tableau des forces concurrentielles en présence dans un domaine d'activité stratégique du pôle et de définir un plan d'action. Ces séminaires utiliseront des méthodologies d'animation spécifiques. Le choix des thèmes traités sera issu des échanges avec le comité de pilotage. Les résultats de ces séminaires seront utilisés pour orienter les thèmes de veille.

- Création de fils continus d'information

Constitué de nouvelles brèves traitant de sujets spécifiques représentant des opportunités pour les entreprises du pôle (nouveaux outils TIC, expériences en Europe, nouvelles technologies ...) ces fils d'information se déclineront sous plusieurs formes : publication on-line, diffusion par e-mailing et/ou constitution progressive d'une base de données

- Publication de dossiers approfondis (monographies)

Il est prévu de consacrer plusieurs dossiers chaque année à une technologie/application spécifique. Ceux-ci seront élaborés de manière à rendre leur lecture attractive et feront de 8 à 12 pages. Des impressions papier pourront être réalisées pour compléter les diffusions par mail et sur internet.

- Organisation d'un colloque par an ou d'une mission de veille à l'étranger



Partenaires associés

- ARIST
- Euro Info Centre

Programme de la fiche 15 : Veille stratégique

	Phases du programme	Durée
1	Animation de séminaires	1 ou 2 fois par an
2	Création de fils continus d'information	Saisie hebdomadaire et une lettre d'information mensuelle
3	Réalisation et diffusion des dossiers	Sur les 3 ans
4	Acquisition d'information	Sur les 3 ans
5	Sensibilisation juridique et Assistance partenariat	Sur les 3 ans

Coût total prévisionnel estimé de 200 k€ HT

**OBJECTIF STRATEGIQUE 4 :
ANIMATION ET COMMUNICATION DU CONTRAT DE PROGRES**

Fiche 16 : Animation et communication

Pour le bon déroulement du Contrat de Progrès des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication en Bourgogne, il faut animer le tissu économique et communiquer sur les usages, la filière NTIC bourguignonne et le pôle d'excellence numérique.

Objectifs du programme :

- Assurer le reporting trimestriel aux signataires et partenaires du Contrat de Progrès
- Contribuer à la promotion, à la coordination et à la gestion administrative des actions et programmes inscrits dans le Contrat de Progrès
- Soutenir les entreprises dans la mise en œuvre de leurs projets
- Mettre en visibilité les actions du Contrat de Progrès de manière endogène et exogène

Déroulement du programme

Promotion/animation

Une personne aura la charge d'animer et de faire la promotion des actions inscrites dans le Contrat de Progrès auprès des signataires et partenaires en particulier sur les principaux indicateurs d'évaluation, la progression des chiffres d'affaires, la création d'emplois, les contrats remportés, le retour média, le taux d'équipement haut débit, le taux de télédéclarations, l'utilisation de la plateforme e-bourgogne... L'animateur du Contrat de Progrès aura pour mission :

- Rencontrer les entreprises bourguignonnes afin de les accompagner dans leur projets NTIC et les informer des programmes et actions proposés dans le présent Contrat de Progrès.
- Organiser des réunions collectives d'information sur le suivi des programmes engagés
- Elaborer un plan de communication avec le comité de suivi (plaquettes, site web, promotion de la filière NTIC...)

Coordination et gestion administrative

L'animateur du Contrat de Progrès a la charge de :

- Coordonner tous les partenaires inscrits dans le Contrat de Progrès sur les programmes engagés
- Organiser l'animation et le secrétariat du Comité de Suivi
- Définir avec les partenaires retenus les modalités de mise en œuvre des actions
- Préparer et diffuser tous les documents administratifs nécessaires aux différents partenaires

Evaluation

L'animateur du Contrat de Progrès devra notamment suivre l'évolution des actions et programmes à engager ou engagés dans le Contrat de Progrès en élaborant régulièrement les tableaux de bord et les indicateurs de suivi définis par le Comité de Suivi.

Suivi des opérations

Le Directeur de l'agenceNTIC Bourgogne supervisera et orientera les choix stratégiques de l'animateur du Contrat professionnel de Progrès des NTIC.

Cette fiche action est portée par la CCI Dijon.



Programme de la fiche 16 : Animation et communication

	Phases du programme	Durée	Nombre d'entreprises
1	Animation	3 ans	440 entreprises
2	Promotion/communication	3 ans	440 entreprises
3	Coordination/gestion administrative	3 ans	440 entreprises
4	Evaluation	3 ans	440 entreprises
5	Suivi des opérations	3 ans	440 entreprises

Coût total prévisionnel estimé de 300 k€ HT

CONTRAT PROFESSIONNEL DE PROGRES DES NTIC EN BOURGOGNE 2006 - 2009

Annexe 3 : Budgets prévisionnels

Fiches actions	Coût total prévisionnel HT
OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : USAGES : VERS LA COUVERTURE UNIVERSELLE	
Fiche 1 : Boite à outils des usages numériques	460 k€
Fiche 2 : Vers une action de proximité	960 k€
Fiche 3 : Travail collaboratif des acteurs	130 k€
Fiche 4 : E-filières	200 k€
Fiche 5 : Observatoire des usages numériques	150 k€
OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE NTIC	
Fiche 6 : Structuration en pôles métiers	260 k€
Fiche 7 : Synergie collective : un pas vers l'innovation	120 k€
Fiche 8 : Ressources mutualisées	120 k€
Fiche 9 : Veille NTIC	150 k€
OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : DEVELOPPEMENT DU POLE D'EXCELLENCE NUMERIQUE	
Fiche 10 : Marketing stratégique et promotion du pôle d'excellence numérique	500 k€
Fiche 11 : Nouvelles technologies appliquées à la logistique	410 k€
Fiche 12 : Ingénierie numérique	300 k€
Fiche 13 : Industrie de la connaissance	840 k€
Fiche 14 : Développement à l'international	700 k€
Fiche 15 : Veille stratégique	200 k€
OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : ANIMATION ET COMMUNICATION DU CONTRAT DE PROGRES	
Fiche 16 : Animation et communication	300 k€
TOTAL HT	5 800 k€